

---

Adresse des administrateurs du district de Wissembourg qui font passer la demande de rattachement à la République de la part des communes de Rumbach, Vorder-Weidenthal, Birkenhord et Hinter-Weidenthal, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Wissembourg qui font passer la demande de rattachement à la République de la part des communes de Rumbach, Vorder-Weidenthal, Birkenhord et Hinter-Weidenthal, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 408-409;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30895\\_t1\\_0408\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30895_t1_0408_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

# Séance du 23 Ventôse An II

(Jeudi 13 Mars 1794)

## Présidence de RÜHL

2

Rühl, président, occupe le fauteuil.  
La séance est ouverte par la lecture de la correspondance.

1

La société populaire de Laigle, affiliée aux jacobins, exprime dans une adresse à la Convention, sa joie de la reprise de Toulon. Elle donne les détails de la fête qu'elle a célébrée pour l'inauguration des bustes des premiers martyrs de la liberté, l'anniversaire de la mort du tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Laigle, 18 vent. II] (2)

« Citoyens représentans,

La nouvelle de la reprise de Toulon par nos frères d'armes, nous a causé une joie égale à la douleur que nous éprouvâmes en apprenant sa perte occasionnée par la plus infâme des trahisons. Nous savions bien que cette ville importante ne devait pas rester longtemps au pouvoir des satellites des tyrans, et que les perfidies de l'ennemi du genre humain, Pitt, ce monstre ne seraient pas de longue durée sans vengeance éclatante. Le courage inébranlable de nos défenseurs en était un sûr garant.

Nous avons joint à cette fête républicaine, celle de l'inauguration des bustes de Brutus, de Marat et de Le Pelletier, en célébrant également l'anniversaire de la mort du tyran.

Notre concitoyenne Collombel, épouse du député de l'Orne, ferme et brave Montagnard, a assisté à cette fête civique. C'est de sa main que les bustes des glorieux martyrs de notre liberté ont été reçus dans notre sein et placés ensuite en sa présence dans le lieu de nos séances aux cris mille fois répétés de Vive la Liberté, Vive la République, Vive la Montagne enfin, que nous chérissons et soutiendrons jusqu'au dernier soupir ».

BUQUET (présid.), MONTIGNY, CRÉMIEUX, LEROY  
(secrét.).

Les administrateurs du district de Wissembourg font passer les procès-verbaux concernant le vœu librement émis, en assemblées primaires, par les citoyens de plusieurs communes étrangères, situées dans l'arrondissement de ce district, pour la réunion avec la République française. Ces communes sont celles de Rumbach, Vorder-Weidenthal, Birkenhörd, Hinterweidenthal.

Vous voyez, pères du peuple, ajoutent ces administrateurs, que s'il y avoit dans cette partie de la République des lâches qui ont pu préférer le joug des prêtres et des rois à la raison et à la liberté, en suivant ces brigands de l'Autriche et de Prusse, qu'il en est beaucoup d'autres qui veulent briser leurs fers, et se ranger sous l'égide de la constitution française.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[Wissembourg, 16 vent. II] (2)

« Citoyens représentans du peuple,

Nous nous empressons de vous faire passer (le vœu) librement émis en assemblées primaires par les citoyens de plusieurs communes étrangères situées dans l'arrondissement de notre district pour la réunion avec la République française. Ces communes sont celle de Rumbach, composée de 80 citoyens ayant droit de voter, dont 54 ont voté pour ; celle de Vorder-Weidenthal composé de 57 énonçant tous le même vœu, celle de Birkenhörd composée de 58 dont 47 votaient pour la réunion; celle de Hinterweidenthal votant tous à l'unanimité, et celle de Schönau composée de 70 désirant tous d'être Français, ainsi que les procès-verbaux le constatent. Ils nous ont priés de les appuyer auprès de vous et nous nous sommes crû obligés de leur accorder leur demande.

Vous voyez, pères du peuple, que s'il y avoit dans cette partie de la République des lâches qui ont pu préférer le joug des rois et des prêtres à la liberté et à la raison en suivant les brigands de l'Autriche et de la Prusse, qu'il est beaucoup

(1) P.V. XXXIII, 270. B<sup>in</sup> 24 vent. (1<sup>er</sup> supplt); Rép., n° 84; M.U., XXXVII, 382; Ann. patr., p. 1948; J. Mont., p. 962; C. univ., 24 vent.; C. Eg., n° 573.

(2) Div<sup>is</sup> 88, doss. Bas-Rhin. Les p.-v. des communes, rédigés en allemand, sont joints. Reproduit dans Débats, n° 540, p. 293; Mon., XIX, 700.

(1) P.V., XXXIII, 269. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> supplt).  
(2) C 295, pl. 992, p. 16.

d'autres qui veulent briser leurs fers pour venir se ranger sous l'égide de la Constitution française, et que les sentiments de la liberté font des progrès à raison de nos conquêtes.

Vive la République une et indivisible. Périclissent les tyrans et leurs esclaves ».

BASTIAN (*v.-présid.*), GRIMMER (*agent nat.*),  
EMBSER, BARTHOLDY, ADOLAY (*secrét.*).

## 3

Les républicains, en réquisition, de la commune de Pacy-sur-Eure, invitent la Convention nationale à rester à son poste ; ils jurent de n'abandonner le leur que lorsque la République, une et indivisible, sera affermie sur des bases inébranlables, et que les tyrans seront punis de leurs forfaits (1).

[Pacy-sur-Eure, 20 vent. II] (2)

« Citoyens,

L'heure qui nous appelle sous les drapeaux de la Liberté vient de sonner ! Quoique jeunes encore nous nous croyons dignes de servir la patrie. Déjà nos frères nous ont ouvert le chemin de la gloire et nous croyons remplir nos devoirs que de leur ressembler. Votre décret du 23 août (vieux style) a jetté l'effroi dans l'âme des despotes. Ils ont tremblé ; la terreur s'est emparée d'eux et de leurs âmes impies. Ils ont senti qu'ils ont tout à redouter lorsque des Républicains ont juré leur perte.

Citoyens représentants, le mouvement révolutionnaire s'exécute avec succès. Les conspirateurs portent sur l'échafaud leurs têtes coupables, il vous reste à diriger ce mouvement. Restez donc à votre poste et que de la Montagne soit lancée la foudre destructrice des coupables ; que les traîtres périssent et que les innocents soient sauvés.

Nous croyons devoir, Citoyens représentants, renouveler en vos mains le serment sacré des Français. Nous jurons de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de ne poser les armes que lorsqu'elle sera affermie sur des bases inébranlables, et que les tyrans seront punis de leurs forfaits.

Nous n'avons jamais juré en vain. Nous ne sommes pas des parjures ».

L. SORTI fils, GORGE, marque de J. CHÉDEVILLE, Nicolas DURAND, SOUQUE, Jacques GUTERRIAN, J.-B. LE CERF, S. MERCIER, marque de P. LE POUZÉ, marque de Cl. BERTIN, TOURNEUR, marque de Fr. TOURNEUR, SALINOIT, CAILLOU.

## 4

La société populaire de Mantes, département de Seine-et-Oise, écrit au président de la Convention qu'unie de cœur et d'esprit à la Montagne, elle vient d'armer, monter et équiper un

(1) P.V., XXXIII, 270. B<sup>4n</sup>, 23 vent. ; M.U., XXXVII, 394.

(2) C 295, pl. 992, p. 17.

cavalier jacobin, dont le civisme et la valeur combattront pour l'égalité et la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 5

Les administrateurs du district d'Argenton annoncent que la raison triomphe, et que le fanatisme s'évanouit : ils envoient les vases d'églises de 51 communes, montant à 338 marcs 4 onces et demie ; plus, 6 marcs 7 onces 6 gros d'argenterie, trouvée dans deux maisons d'émi-grés (2).

## 6

La société populaire de Mortain félicite la Convention nationale des mesures qu'elle a prises par son décret du 8 de ce mois, pour faire marcher la révolution : elle invite la Convention à rester au sommet de la Montagne. Si le peuple, dit cette société, est grand et généreux, il n'en est pas moins terrible envers ses ennemis les plus cachés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mortain, s. d.] (4).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Mortain vient d'entendre au milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés de Vive la Montagne, Vive la République, la lecture de votre décret du 8 de ce mois. Ce décret tout à la fois sage et vigoureux, va enfin porter le dernier coup aux aristocrates et leur apprendre que, si le peuple français est grand et généreux, il n'en est pas moins terrible envers ses ennemis, même les plus cachés quand une fois il a pû les découvrir ; intrépides Montagnards, fidèles à vos serments, restez toujours fermes sur le sommet de cette Montagne d'où vous lancez avec impétuosité la foudre qui va bientôt écraser le dernier de nos ennemis et que la guerre à mort que vous avez jurée à tous les despotes et à leurs vils esclaves, soit l'aurore de la liberté de tous les peuples ; tels sont les vœux de tous les vrais patriotes et ceux en particulier de la Société populaire et républicaine de Mortain. Courage Montagnards, Vive la République ».

P.c.c. : JANIN (*secrét.*), G. CUROSPIER (*présid.*),  
LE BRETON (*secrét.*).

## 7

La commune de Limoges écrit qu'elle fait remettre à la trésorerie nationale onze croix dites de Saint-Louis avec trois cachets d'argent, et qu'elle a versé dans le magasin du district, pour les défenseurs de la patrie, 539 chemises,

(1) P.V., XXXIII, 270. B<sup>4n</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIII, 270-71. B<sup>4n</sup>, 23 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 271. B<sup>4n</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 295, pl. 992, p. 18.